

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZAS DU 03 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 juin 2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard BOSSET, Maire.

Étaient présents : M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac, M. Jean-Luc Lanoëlle, M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Sébastien Lataste, M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean, M. Dominique Lambert, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets, M. Laurent Soulard.

Excusés : M. Jean-François Belgodère (procuration à M. Bosset), M. Patrick Dufau (procuration à M. Lanoëlle), M. Michel Favre-Bertin (procuration à M. Sébastien Lataste), Mme Hélène Fournier (procuration à M. Lambert), Mme Françoise Le Batard (procuration à M. Soulard), M. Patrice Kadionik.

Absentes : Mme Carole Develay, Mme Kathya Gaillard, Mme Mélanie Mano, Mme Rose-Hélène Darroman.

Secrétaire de séance : Mme Danielle Barreyre

1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

➤ Par décision N°DP076/2019, il est décidé de signer un AVENANT N° 1 au marché concernant les travaux de construction d'une salle associative au Centre Marcel Martin, avec l'Entreprise DBC pour un montant de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC portant ainsi le marché du LOT 3 à 26 278.60 € HT soit 31 534.32 € TC.

➤ Par décision N° DP077/2019, il est décidé de signer un AVENANT N° 1 au marché concernant les travaux de construction d'une salle associative au Centre Marcel Martin, avec la SARL DUPIOL pour un montant de 1 608.57 € HT soit 1 930.28 € TTC portant ainsi le marché du LOT 5 à 12 216.67 € HT soit 14 660.00 € TC.

➤ Par décision N° DP078/2019, il est décidé d'attribuer et de signer le marché avec l'entreprise COLAS SUD-OUEST – Agence PEPIN – 22 route de Villandraut CS 30027 à LANGON 33210 pour les travaux d'aménagement VRD dans le cadre de la réfection et l'agrandissement du parking du Collège Ausone, pour un montant de 402 940,35 € HT soit 483 528,42 € TTC, avec OPTION (affermisssement de la tranche optionnelle conditionnée au vote du budget communal 2020 article 1.2 du CCAP) pour un montant de 65 893.51 € HT soit 79 072.21 € TTC.

Le montant total du marché avec l'option s'élève à 468 833.86 € HT soit 562 600.63 € TC.

2. N° D059/2019 : NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE MUNICIPALE DE BAZAS ENERGIES

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Eric BORRAT afin de pourvoir au remplacement du poste du Directeur de BAZAS ENERGIES, M. Bertrand ALIS, qui va faire valoir ses droits à la retraite.

3. N° D060/2019 : ETUDE PREALABLE AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le SIVOM du Bazadais à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable aux transferts de compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif du territoire du Bazadais.

4. ENFANCE :

➤ **N° D061/2019 : Règlement intérieur du restaurant scolaire des écoles Léo Drouyn et Peir de ladyls**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire des deux écoles de Bazas.

➤ **N° D062/2019 : Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux pour le Point Accueil Jeunes**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de mise à disposition des locaux du périscolaire, compétence de la Communauté de communes du Bazadais, afin de permettre les permanences du responsable du Point Accueil Jeunes pendant le temps scolaire.

5. SPORT :

➤ **N° D063/2019 : Règlement intérieur de la piscine municipale**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la piscine, modifié après l'ajout du fonctionnement des cours d'aquagym.

➤ **N° D064/2019 : Convention d'animation CAP33 2019**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Bazadais, pour le renouvellement de l'opération CAP33 proposant des animations sportives et culturelles sur tout le territoire de la communauté de communes. Cette convention permet de mettre à disposition gratuitement les équipements sportifs.

6. PATRIMOINE :

➤ **N° D065/2019 : Règlement intérieur de la fête foraine et des cirques**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur des fêtes foraines et des cirques.

➤ **N° D066/2019 : Adhésion au Label « Pays d'art et d'histoire »**

Compte tenu du caractère culturel, patrimonial et touristique de la ville de BAZAS, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Label « Pays d'art et d'histoire » et d'inscrire la Ville de Bazas en tant que « ville-pilote ».

➤ **N° D067/2019 : Convention de partenariat entre le musée municipal et l'Office de tourisme en Bazadais**

Compte tenu de l'ouverture du musée municipal récemment réaménagé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre l'office de tourisme de Bazas et le musée municipal afin de programmer les visites pendant la saison estivale.

7. PERSONNEL

➤ **N° D068/2019 : Modification du tableau des effectifs – création poste pour le PIEN**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du deuxième poste à savoir : Grade « adjoint d'animation » à temps complet - spécialité audiovisuel-numérique à compter du 1^{er} septembre 2019.

➤ **N° D069/2019 : ATSEMS – Modification durée hebdomadaire**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

- Suppression d'1 poste ATSEM Principal 1^{ère} cl. à 23,50/35èmes et création d'1 poste ATSEM Principal 1^{ère} cl. à TNC 32/35èmes.
- Suppression d'1 poste ATSEM Principal 1^{ère} cl. à 27/35èmes et création d'1 poste ATSEM Principal 1^{ère} cl. à TNC 31/35èmes

- Suppression d'1 poste ATSEM Principal 1^{ère} cl. à 25/35èmes et création d'1 poste ATSEM Principal 1^{ère} cl. à TNC à 30/35èmes
 - **N° D070/2019 : Mise en place et indemnisation des astreintes**
Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place des astreintes d'exploitation pour le personnel technique et des astreintes de sécurité pour le personnel non technique (police municipale).

8. URBANISME :

- **N° D071/2019 : Désignation d'un élu référent au PLUi et PLH**
Mme Marie-Bernadette Dulau est désignée à l'unanimité élue référent à la commission chargée du PLUi de la Communauté de communes du Bazadais et à la commission Plan Local de l'Habitat.
- **N° D072/2019 : Vente terrain communal « Boyvin » à DOMIS+ - Mme FRAYSSINOUX**
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente d'un terrain communal situé à Bazas, lieu-dit « Boyvin », cadastré section G1267 d'une superficie de 1423 m² à Mme FRAYSSINOUX Maëva, responsable de l'agence DOMIS+ de Bazas, au prix de 55 000 €.
- **N° D073/2019: A.F.A.F.A.F. (Association Foncière d'Aménagement Foncier et Agricole) Aubiac-Bazas**
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rétrocession parcellaire de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier et Agricole Aubiac-Bazas en tenant compte des dernières mises à jour des services des hypothèques.
- **N° D074/2019 : Lancement de la procédure de cession de chemins ruraux et de déclassement des espaces publics de l'ancienne aire de services**
A la suite de demandes formulées par certains propriétaires riverains de chemins ruraux et compte tenu que lesdits chemins ne sont plus affectés à l'usage du public, le Conseil Municipal approuve à la majorité la désaffectation des chemins ruraux concernés et autorise l'organisation d'une procédure d'enquête publique avant cession des voies suivantes
 - Chemin de Lespinasse
 - Chemin de Largenteyre
 - Partie de l'aire de services
 - Ancien chemin rural de Tcha-tchic (qui desservait la propriété de M. LESPE)

Votes Pour : M. Bernard Bosset (Procuration de M. Jean-François Belgodère), Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Joël Cros, Mme Danielle Barreyre, Mme Isabelle Pointis, M. J-Bernard Bonnac, M. Jean-Luc Lanoëlle (Procuration de M. Patrick Dufau), M. J-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre, M. Sébastien Lataste (Procuration de M. Michel Favre-Bertin), M. Jacques Dellion, Mme Séverine Béis, M. Marc Pean.

Abstentions: M. Yannick Lotodé et M. Laurent Soulard (avec procuration de Mme Françoise Le Batard).

Contre : M. Dominique Lambert (Procuration de Mme Hélène Fournier), Mme Sylvie Badets

- **N° D075/2019 : Classement chemins ruraux dans la voirie communale – Mise à jour du tableau de classement des voies communales**
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le classement de certains chemins ruraux dans la voirie communale avec mise à jour du tableau de classement des voies communales suivantes :
 - Une partie de l'Impasse Servièrè
 - Et l'extension de la VC 72 (suite à l'échange avec Etchecopar)
- **Retrait de la délibération N° D104/2015 du 30 novembre 2015**
Cette question est ajournée suite au décret du 21 juin 2019.